Ecole communale de Humain



Mémento 2015-2016

Consultable également sur le site Internet http://ecolescommunales.marche.be

Mémento 2015-2016 : table des matières *

Mémento 2015-2016 : table des matières *	2
Projet d'établissement	3
Frais scolaires *	8
Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)	9
La recherche *	10
Accueil extrascolaire *	11
Gymnastique-Sports-Psychomotricité	12
Natation*	13
Diner	14
Collations	15
Gestion des déchets	16
Organisation de l'année scolaire *	17
Évaluation du travail scolaire	20
Nouvelle orthographe *	20
Assurances	21
Photographe	22
Retour des enfants à la maison	22
Récréations	23
Information relative au poids des cartables	23
Rôle coopératif des parents*	24
Mobilité : le covoiturage	24
Sécurité aux abords de l'école	25
Circulation interdite aux abords du bâtiment	25
Lois et règles de vie *	26
À chacun ses règles de discipline *	30
École des devoirs	33
« Espace Parents-Enfants »	33
Location de salle ou de tonnelle	34
Equipe éducative 2015-2016 *	35
Adresses utiles *	3 <i>t</i>

^{*} Les intitulés marqués d'un astérisque ont fait l'objet d'une modification par rapport au mémento de l'an passé

Projet d'établissement

Le Pouvoir Organisateur ayant souhaité développer une pédagogie inspirée de Freinet dans l'implantation de Humain, le projet d'établissement de l'école de Hollogne-Humain se présente en 2 parties distinctes avec cependant 4 points communs concernant l'engagement de l'école en faveur des habitudes alimentaires et d'activités physiques, l'accueil extrascolaire, l'aide aux enfants ayant des troubles instrumentaux et les modalités d'organisation de l'année complémentaire. Les dernières modifications ont été actées par le conseil de participation du 12 décembre 2012.

Le projet de l'école de Humain dans son intégralité est disponible sur le site Internet de l'école ainsi qu'une vulgarisation en format vidéo.

1. Créer des dispositifs permettant la communication

Tout est communication, il est donc important pour les enseignants de prévoir un temps et un lieu...

On écrit pour être lu ou pour se relire

On parle pour être écouté

On lit ce que quelqu'un d'autre a écrit

On écoute ce que quelqu'un d'autre dit

Les dispositifs permettant la communication sont réfléchis avant la rentrée scolaire mais ils peuvent disparaître et/ou changer selon les nécessités et les besoins



2. Favoriser l'autonomie progressive

L'autonomie des enfants est progressive : au début de sa scolarité à Humain, et particulièrement dans sa classe, l'enfant est fort accompagné par l'adulte. Ce n'est qu'au fil de l'année que la part de l'adulte dans la recherche de l'autonomie de l'enfant va diminuer. Les enseignants organisent leur classe et l'école de manière réfléchie et mettent à la disposition des enfants des outils leur permettant d'être de plus en plus autonomes.





3. Fonder les pratiques de fonctionnement et d'apprentissage sur la coopération

Dans notre école, la coopération est vécue de plusieurs manières : repas coopératifs, activités proposées à 2 ou plusieurs, la gestion collective de la classe, le parrainage (appelé compagnonnage en 1-2-3), la reconnaissance des compétences de chacun, les jeux de coopération, le « cahier d'essayage » qui rappelle que nul n'est parfait et qu'on a donc du respect pour l'autre qui commet des erreurs, les échanges et apprentissages mutuels, ...





4. Permettre l'expression

Dans un monde qui se dit démocratique, il est important de donner le pouvoir de dire, de se dire. Chaque enfant n'étant pas le même qu'un autre, n'ayant pas les mêmes conditions sociales ni pécuniaires, l'école doit pouvoir tenir compte de ces différences et mettre en place des stratégies pour que les enfants puissent se construire et se développer. La place de l'adulte est de faire réfléchir sur..., proposer des travaux de recherches, accompagner d'autres pistes d'expression, ...

5. Différencier les apprentissages

La différenciation des apprentissages, c'est passer par le fait que chacun des enfants, quelles que soient ses facilités (un enfant peut être plus compétent en français et moins en mathématique, etc.), trouve dans le travail proposé sa propre nourriture pédagogique. Par ailleurs, on perçoit ici la richesse de la classe multiple (plusieurs années dans une seule classe d'où différenciation inévitable).

La différenciation se vit par exemple dans l'installation de groupes de travail par compétences au sein des classes, par des brevets, par le moment personnel quotidien, par des fichiers d'avancement individuel, etc....





6. Inscrire les évaluations tout au long des apprentissages

L'évaluation est considérée comme un arrêt sur image. Par exemple, en classes primaires, on évalue chaque vendredi le travail personnel effectué, on effectue les fiches tests, on met en place des brevets, on propose un « bulletin de quinzaine »... mais également les évaluations externes. En classe maternelle, on fait le bilan de la quinzaine pour le « Super c'est vendredi, les élèves de 2e et 3e font également des fiches tests, etc.





7. Inclure les élèves autant que faire se peut dans la gestion de la vie de groupe

Importance de l'attitude « démocratique » de l'enseignant : il ne peut être autoritaire ou laisser faire... ce qui n'est pas facile vu son mandat de garant d'exigences extérieures (le programme) et vu son statut d'adulte...Il considère donc les projets émanant des enfants et accorde de l'importance aux outils et à leur multiplicité: tableaux, rappels divers, organisation matérielle, parrainage, brevets, établissement de conditions pour être responsable, les conseils, ...







8. Proposer une pluralité d'approches et d'outils

Les groupes-classes composés de différentes années impliquent inévitablement une diversité d'outils. Durant les « Quoi d'neuf » ou les conseils, on parle de personnes-ressources à inviter pour aider à la réalisation d'une tâche ou à la compréhension d'un fait historique, d'un phénomène naturel ou d'une quelconque notion. L'enseignant a pour rôle d'inciter à la recherche, proposer plusieurs occasions de vivre une compétence ou proposer aussi quand cela est nécessaire différentes pistes de travail, des étapes à suivre.





Engagement de l'école en faveur des habitudes alimentaires saines et d'activités physiques régulières.

Volet manger

- Variation des collations saines selon les jours (collations « céréales, tartines, fruits, produits laitiers, biscuits et petits plaisirs »).
- Adhésion au programme « des fruits et légumes à l'école » initié par le gouvernement wallon.
- Refus des cannettes.
- Proposition de vente de yaourts bios réalisés par une agricultrice locale.
- Une seule collation sur la journée: l'horaire de l'après- midi (fin des cours à 15h30) n'autorise pas une collation comme celle du matin. Seule de l'eau peut être consommée à ce moment-là.
- Disponibilité de l'eau du robinet soit directement en classe, soit à l'évier de la cuisine soit à la fontaine à eau située dans la cour de récréation.
- Adhésion de l'école à l'ASBL Rescolm qui fournit les repas de midi. Cette ASBL propose dans la mesure du possible des menus selon la philosophie des repas équilibrés et diététiques.
- Cruche d'eau sur chaque table du diner chaud ou tartines.
- Repas pris dans une ambiance « saine » : soit dans les classes (HU+ Mat HO), soit dans un des 3 endroits aménagés (HO)
- Participation à différents outils proposés dans le cadre de l'alimentation : jeux, expositions, ...

Volet bouger

Au-delà des 2 séances de psychomotricité et d'éducation physique

- Constitution de malles de jeux extérieurs par classe (HO) ou pour l'école (HU) (ballons, raquettes de badminton, cordes à sauter, élastiques, hula hop, ...).
- Organisation des cours de récréation pour éviter l'oisiveté des enfants : marquages au sol de jeux, de limites des aires de jeux , plaine de jeux.
- Mise en place d'un conseil d'école constitué d'enfants en vue d'une responsabilisation dans la vie de l'école et particulièrement des temps hors-classes.
- Permission de se déplacer, en classe ou dans l'école, sans autorisation spéciale et sous contrat de confiance (HU)
- Achats de vélos et trottinettes
- Adhésion aux programmes Provelo et Classe 6 Sportive
- Classes de neige (HO)
- Participation aux cross et tests Adeps
- Déplacement pour certains trajets à vélo, ou à pied, plutôt qu'en bus ou en voiture
- Promenade dans les bois, visite du quartier...

Accueil extrascolaire visant au mieux-être des enfants

- de 07h15 à 08h15 : accueil dans la classe de madame Anne et les mallettes sous le préau (HU) ou dans la maison Jacot (HO).Les enfants ont à leur disposition des jeux de société et/ou de quoi dessiner ou écrire. A Humain , ils peuvent également jouer dans la cour sous la responsabilité de l'accueillant.
- de 15h45 à 18h00 : accueil dans la classe de madame Isabelle (HU), le local polyvalent et/ou la cour de récréation. Utilisation du même matériel que le matin (intérieur) complété par du matériel d'extérieur. Étude organisée par des enseignants à Hollogne et à Humain.

Aide aux enfants présentant des troubles instrumentaux

Afin d'apporter une aide, parmi d'autres outils, aux enfants qui présentent par exemple une forte dyslexie, l'école met à disposition, dans la classe des enfants pour qui cet outil est recommandé, un ordinateur équipé du logiciel Kurzweil. Les conditions d'utilisation dépendent cependant d'une réflexion entre les parents, l'enseignant, la direction et des spécialistes du langage.

Modalités d'organisation de l'année complémentaire

Chaque enfant de l'école a un « dossier pédagogique » (matérialisé par une « fiche bleue ») dans lequel on inscrit différentes informations permettant aux titulaires de connaître le parcours scolaire, le suivi thérapeutique, les atouts, les freins et des remarques générales qui peuvent être distillées en conseil. Se retrouvent également sur cette fiche les décisions des conseils d'école.

En fonction de cette fiche et pour permettre aux enfants en difficulté de profiter au maximum de l'année complémentaire (la 3^e dans un cycle de 2 ans), différentes stratégies sont mises en place :

- Le changement de titulaire (HO)
- L'année en cycle
- Une attention plus soutenue
- Contacts réguliers avec les parents et des spécialistes du développement de l'enfant
- Modification des conditions de travail par l'apport de l'étude à 15h45 (HO)
- Variété des cours d'un enseignant d'une année à l'autre

Frais scolaires *

Frais des prestations non obligatoires :

Accueil des enfants de 07h15 à 08h00 : 0,25 € par ¼ d'heure
Accueil des enfants de 15h45 à 18h00 : 0,25 € par ¼ d'heure
Accueil des enfants, amende après 18h00 : 1,00 € par ¼ d'heure

Repas scolaire en maternelle: 2,60 €
Repas scolaire en primaire: 3,10 €
Potage (carte de 10): 5 €

Frais organisationnels:

• Activités culturelles et excursions: maximum 40 €

• Piscine : 2,5 € par séance (max. 9)

Tee-shirt gym: 3 €
Surveillance des enfants au réfectoire : 0 €
Livres scolaires, feuilles : 0 €
Journal de classe, photocopies : 0 €

• Classes de dépaysement en mater.: max. 90 €

Une facture sera envoyée en début de chaque mois pour les frais d'accueil extrascolaire, de piscine et de repas. Un rappel de paiement sera envoyé un mois après l'édition de la facture pour les personnes qui n'ont pas acquitté leur paiement.

Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I.)

Le R.O.I. des écoles fondamentales communales de la ville de Marche fait partie d'un document séparé remis en début de scolarité aux personnes responsables de l'inscription de leur enfant. En cas de perte, il peut être obtenu sur simple demande mais il est également accessible sur le site Internet. Il est cependant important que chaque année les parents marquent leur accord de principe sur ce document chargé d'organiser les généralités de notre enseignement. Voici, par ordre alphabétique, les sujets qui y sont traités:

A 1	6
Activités scolaires	p. 6
Centre PMS	p. 12
Changement d'école	p. 3
Communication: journal de classe, rencontre avec un enseignant	p. 11
Comportement	p. 6
Déclaration de principe	p. 2
Devoirs	p. 14
Diffusion de documents	p. 12
Entrée et sortie	p. 4
Epreuves de fin de cycle	p. 13
Exclusion définitive	p. 7
Formation des enseignants	p. 14
Fréquentation scolaire et absences	p. 5
Horaire des cours	p. 4
Inscriptions	p. 3
Liberté d'expression - Droit à l'image	p. 12
Médicaments	p. 9
Objets trouvés ou volés	p. 10
Options philosophiques	p. 14
Organisation de repas à midi	p. 15
Projet éducatif du réseau communal	p. 16
Projet pédagogique des écoles communales de Marche	p. 17
Sanctions applicables aux élèves	p. 7
Seconde langue	p. 13
Sécurité	p. 10
Traitements logopédiques	p. 12
Transport d'enfants	p. 15
Tutelle sanitaire	p. 11

La recherche *

La recherche est un élément clé à l'école de Humain. C'est une suite de travaux s'étalant tout au long de l'année (et de la scolarité) qui permettra aux enfants de développer leur envie d'apprendre en répondant à leurs questions et en intégrant les informations recueillies de différents supports oraux ou écrits (livres, dessins, vidéos, Internet)... en suivant une démarche scientifique (et donc de rigueur) proposée par les enseignants.

La recherche vise les acquisitions telles que la curiosité, l'ouverture sur le monde, l'autonomie, l'organisation, le développement de la confiance et l'estime de soi. Elle a aussi pour objectifs la communication avec les autres, la recherche des informations sur un sujet et leur traitement.

Concrètement, nous demandons que:

- les enfants de la 3^e maternelle à la 4^e primaire produisent et présentent une recherche et assistent à au moins une autre.
- en 5°, les enfants produisent 2 recherches. En 6° primaire, les recherches s'orienteront vers un chef-d'œuvre qui sera l'aboutissement de leurs apprentissages primaires et maternels.

Les modalités particulières (contenu, public, ...) varient d'une année à l'autre. Elles feront l'objet d'une information précise qui vous sera donnée en temps utile. Nous préciserons le rôle de chacun (parents et enfants) et l'aide attendue ou non souhaitée.

Cette recherche fait partie du travail scolaire. Il n'est pas admis qu'elle ne soit pas présentée. Elle intervient dans les évaluations de l'année et lors des délibérations de fin d'année. En 6^e année, le CEB prime sur le chef-d'œuvre mais le conseil de classe se réserve le droit d'utiliser le travail journalier (et donc le chef-d'œuvre) si l'enfant est en échec lors des évaluations certificatives.





Accueil extrascolaire *

Rappel: Les cours ont lieu de 08h30 à 12h10 et de 13h30 à 15h30.

Un accueil est assuré tous les jours par monsieur François Gentric:

- à partir de <u>07h15</u> le matin jusqu'à 8h15, dans la classe de madame Anne
- jusqu'à 18h00 en fin de journée dans la classe de madame Isabelle

En dehors de ces périodes, les enfants sont sous la responsabilité soit des enseignants, soit d'un personnel chargé de la surveillance des temps de midi.

Le mercredi à midi, l'accueil est assuré jusqu'à 13h00.

Par ailleurs, une garderie est possible le <u>mercredi après-midi à l'espace parents-enfants de Marche</u> (voir infos page 33). Le proxibus de la ville peut y conduire gratuitement les enfants qui le souhaitent (voir modalités auprès de la direction).

Les garderies entre 7h15 et 8h00 ainsi qu'après 15h45 sont payantes. Le lundi et le jeudi, une étude est possible pour les enfants auprès de soit monsieur Rémy, soit madame Justine.

Tarif: 0,25 € par enfant par quart d'heure entamé.

Le paiement des garderies fera l'objet d'une facture (voir « Frais scolaires »)

ATTENTION! Par mesure de sécurité, le va-et-vient entre la voiture des parents et la cour de l'école est interdit lors de la reprise des enfants à midi ou à 16h00.

Précisons que le personnel chargé de l'encadrement des enfants durant les garderies est investi de <u>la même autorité</u> que le personnel enseignant. Ce qui signifie que les décisions de ces personnes, motivées par le souci du bien-être de <u>tous</u> les enfants, sont avalisées par la direction.

Sur le temps de midi, une fois par semaine, les enfants ont la possibilité d'emprunter des livres à l'école pour une durée de 15 jours. Service gratuit, mais en cas de perte ou d'endommagement, un montant sera demandé (voir règlement).

Sur le temps de midi, durant certaines périodes, l'AP "Parents Humain" propose également certaines activités...



Gymnastique-Sports-Psychomotricité

Les horaires seront communiqués dès que possible dans le journal de classe de votre enfant.

Veillons à ce que l'enfant ait sa tenue. Dans le cas contraire, l'enfant accompagnera quand même le bus au hall sportif de Aye où il restera sur le côté. Il en va de même s'il est malade ou couvert par un certificat médical

Nous insistons fortement pour que tous les enfants soient équipés de la tenue de gymnastique réglementaire, à savoir:

- tee-shirt de l'école (3 € pour ceux qui ne l'ont pas)
- short.
- chaussures de sport (<u>obligatoires</u>!!!).

De manière générale, il serait souhaitable que short, tee-shirt et chaussures de sport soient rangés dans un sac pratique et solide. Et surtout, <u>noter le nom</u> de l'enfant sur tous les objets qui lui appartiennent.

Depuis de nombreuses années, et sans attendre leur organisation par le ministère, des cours de psychomotricité à l'intention des enfants des classes maternelles sont organisés dans notre école. Pour le confort et la sécurité de nos petits, veillons à ce qu'ils aient une tenue appropriée (adéquate pour l'activité physique).



Natation*

Le cours de natation s'inscrit, pour les enfants de primaire dans le cadre du cours d'éducation physique. Il représente un module qui s'étalera sur **9 périodes durant l'année.**

Prix: 2,50 €/période repris sur la facture mensuelle !

Les horaires seront communiqués dès que possible dans le journal de classe de votre enfant.



IMPORTANT

Faisons en sorte que les enfants ne manquent ce cours que pour des raisons vraiment sérieuses. Il y va de leurs apprentissages et de leur développement, mais également et surtout de leur santé. Nous rappelons qu'en primaire, la législation sur l'obligation scolaire impose que chaque enfant participe à toutes les activités et qu'il n'en soit dispensé que sur foi **d'un certificat médical.**

Les enfants dispensés du cours de natation et/ou de sport ne sont pas autorisés à retourner chez eux. Ils accompagnent le groupe <u>avec leur tenue sportive et restent</u> assis sur les sièges prévus à cet effet sur le bord de la piscine.

Diner



Le repas de midi, tartines avec ou sans potage ou repas complet est servi, pour tous les enfants depuis la 1^{ère} maternelle jusqu'à la 6^{ème} primaire.

Les repas chauds et soupes se prennent au réfectoire, les autres se prennent dans les classes. Pour ceux qui le souhaitent, un potage (0,50 €) peut être proposé aux enfants qui mangent leurs tartines à l'école.

Attention ! Il n'est plus permis aux enfants de faire réchauffer leur préparation au microondes, la gestion de ce moment devenant trop difficile et l'équipement de l'école ne le permettant pas...

PAIEMENT DES REPAS ET/OU DES POTAGES

Des cartes de potages à $10 ext{ } ext{ }$

Les repas seront facturés tous les mois au prix de 3,10 € en primaire et 2,60 € en maternelle.

NOTE: Dans le souci de donner de saines habitudes aux enfants, l'école a décidé que la seule boisson proposée serait l'**eau.**

A midi, les enfants qui tiennent absolument à prendre une autre boisson pourront bien sûr l'emporter dans leur sac-repas (rappelons que les cannettes sont interdites).

Il est bien évident qu'il n'est pas possible de réchauffer les plats cuisinés que les enfants voudraient amener de chez eux.

Nous demandons également (dans un souci de sensibilisation à l'économie des ressources naturelles et énergétiques) d'employer des emballages réutilisables. Une boite hermétique est aussi plus efficace qu'une feuille d'alu dans un sac plastique.

MENUS

Le <u>menu</u> de la semaine est <u>affiché</u> aux valves. Pour des raisons diverses, ce menu peut être modifié du jour au lendemain, sans préavis. Il est également disponible sur le site Internet des écoles : http://ecolescommunales.marche.be

Collations

En concertation avec la cellule santé de la ville de Marche, il a été décidé qu'une seule collation serait prise sur la journée, celle du matin... mais il n'y a pas d'obligation !

Par ailleurs, nous tenons à rappeler l'importance du petit déjeuner et, si celui-ci ne devait pas être pris, l'importance d'une bonne collation.

L'après-midi de cours se terminant à 15h30, une collation pourra éventuellement se prendre pour les enfants qui ne retournent pas directement chez eux...

Chaque enseignant gère cette séance de collations en fonction des horaires et de l'organisation des cours. Il est donc seul responsable de ce temps.

Par souci <u>d'éducation à l'hygiène alimentaire, mais aussi par souci pratique</u>, les collations se trouveront dans une boite à collations.

La collation est sans doute un bon moment pour installer de saines habitudes alimentaires chez nos enfants.

Nous invitons les parents à varier les collations tout en privilégiant des collations saines produisant le moins possible de déchets.

Voici par exemple ce qui pourrait susciter la réflexion :

- une ou deux fois des biscuits, céréales ou tartines
- une ou deux fois un fruit
- une ou deux fois un produit laitier
- une collation « petit plaisir »

Par ailleurs, la collation du mercredi est offerte par l'école dans le cadre de l'opération « Fruits et légumes gratuits à l'école » initiée par la Région Wallonne. Elle consiste en un potage et fait partie d'un projet pédagogique de l'école. Chacun est invité à en goûter...



Gestion des déchets

Voici comment sont gérés les déchets dans notre école :

Cour de récréation : 3 conteneurs (modifications en place prochainement)

- un petit conteneur vert pour les déchets compostables
- un petit conteneur gris pour les déchets non recyclables
- un grand conteneur bleu pour les bouteilles en plastique

Attention, vu les problèmes de tri rencontrés lors des précédentes années, particulièrement sur l'utilisation des poubelles en dehors des heures scolaires, les poubelles destinées aux berlingots en carton et aux boites métalliques ont été retirées (celles-ci étant de toute manière interdites)! Les enfants qui viendraient malgré tout avec un berlingot en carton le reprendront donc chez eux...Nous en profitons d'ailleurs pour rappeler que ce type de contenant (berlingot) est trop sujet à gaspillage car en général le jus n'était pas entièrement consommé, particulièrement par les plus jeunes.

Classes et locaux communs: 4 poubelles

- une corbeille à papiers
- une poubelle verte pour les déchets compostables
- une poubelle bleue pour les bouteilles
- une poubelle grise ou noire pour le reste non recyclable

Une responsabilité dans la classe est prévue pour que la poubelle des bouteilles soit vidée régulièrement par les enfants dans le conteneur bleu de la cour.

École:

Le bâtiment comprend, en plus du reste, un ilot de tri pourvu d'un sac pour les bouteilles plastiques, un sac pour les emballages métalliques et un sac pour les emballages tetra. C'est dans ces poubelles que sont déposés les déchets de produits servant à des activités collectives pour lesquelles il n'y a pas de poubelles dans les classes.

Organisation de l'année scolaire *

calendrier, congés, liste des manifestations et classes de dépaysement

L'année scolaire 2015-2016 débute le mardi 01 septembre 2015 et se terminera le jeudi 30 juin 2016. Elle compte 183 jours.

1^{ER} **TRIMESTRE** (73 jours)

	Septembre										
D	L	Ma	Me	J	V	S					
		1	2	3	4	5					
6	7	8	9	10	11	12					
13	14	15	16	17	18	19					
20	21	22	23	24	25	26					
27	28	29	30								

Octobre										
D	L	Ma	Me	J	V	S				
				1	2	3				
4	5	6	7	8	9	10				
11	12	13	14	15	16	17				
18	19	20	21	22	23	24				
25	26	27	28	29	30	31				

	Novembre										
D	L	Ma	Me	J	V	S					
1	2	3	4	5	6	7					
8	9	10	11	12	13	14					
15	16	17	18	19	20	21					
22	23	24	25	26	27	28					
29	30										

	Décembre											
D	L	Ma	Me	J	V	S						
		1	2	3	4	5						
6	7	8	9	10	11	12						
13	14	15	16	17	18	19						
20	21	22	23	24	25	26						
27	28	29	30	31								

Congés:

- du lundi 02 novembre 2015 au vendredi 06 novembre 2015: congé d'automne
- mercredi 11 novembre : journée de commémoration
- vendredi 18 décembre 2015: journée pédagogique
- du lundi 21 décembre 2015 au vendredi 01 janvier 2016: vacances d'hiver

Classes de dépaysement / Sorties pédagogiques

• du mercredi 30 septembre au vendredi 02 octobre : classes vertes en maternelles

Manifestations

- dimanche 20 septembre ou 04 octobre (à confirmer par l'AP) : brunch suivi d'une balade
- vendredi 04 décembre 2015: visite de saint Nicolas
- vendredi 11 décembre ou jeudi 17 décembre (à confirmer par l'AP) : activité autour de Noël

2^E TRIMESTRE (55 jours)

Janvier										
D	L	Ма	Me	J	V	S				
					1	2				
3	4	5	6	7	8	9				
10	11	12	13	14	15	16				
17	18	19	20	21	22	23				
24	25	26	27	28	29	30				
31										

	Février									
D	L	Ma	Me	J	V	S				
	1	2	3	4	5	6				
7	8	9	10	11	12	13				
14	15	16	17	18	19	20				
21	22	23	24	25	26	27				
28	29									

Mars										
D	L	Ma	Me	J	V	S				
		1	2	3	4	5				
6	7	8	9	10	11	12				
13	14	15	16	17	18	19				
20	21	22	23	24	25	26				
27	28	29	30	31						

Congés

- du lundi 08 février 2016 au vendredi 12 février 2016: congé de détente
- du lundi 28 mars 2016 au vendredi 08 avril 2016: vacances de printemps

3^E TRIMESTRE (55 jours)

	Avril										
D	L	Ma	Me	J	V	S					
					1	2					
3	4	5	6	7	8	9					
10	11	12	13	14	15	16					
17	18	19	20	21	22	23					
24	25	26	27	28	29	30					

	Mai									
D	L	Ma	Me	J	V	S				
1	2	3	4	5	6	7				
8	9	10	11	12	13	14				
15	16	17	18	19	20	21				
22	23	24	25	26	27	28				
29	30	31								

Juin										
D	L	Ма	Me	J	V	S				
			1	2	3	4				
5	6	7	8	9	10	11				
12	13	14	15	16	17	18				
19	20	21	22	23	24	25				
26	27	28	29	30						

Congés

- du mercredi 04 mai au vendredi 06 mai 2016: pont de l'Ascension
- lundi 16 mai 2016: lundi de Pentecôte

Manifestations

- samedi 23 avril : jogging de l'école
- fin juin (date à confirmer par l'AP): soirée folk

Note: Il restera à préciser 2 journées pédagogiques...

Évaluation du travail scolaire

Votre enfant recevra 4 bulletins durant l'année scolaire (depuis la 1^{ère} primaire jusqu'à la 6^{ème} primaire): à la Toussaint, à Noël, à Pâques et à la fin de l'année. Il recevra par ailleurs deux bulletins d'éducation physique, l'un à Noël, l'autre à la fin de l'année.

Le bulletin se veut une évaluation sur la progression des enfants au niveau des apprentissages et d'autre part des comportements et des compétences mis en place.

Des entrevues ont aussi lieu en cours d'année à l'initiative des enseignants, mais aussi à l'initiative des parents qui peuvent toujours demander un rendez-vous avec le titulaire ou avec la direction. Cependant, en cas de difficultés ou pour n'importe quelle question, n'hésitez pas à prendre contact directement avec les enseignants ou avec la direction. En maternelle, la collaboration avec le centre PMS attaché à l'école permet, au travers de tests, de situer la maturité de l'enfant et de travailler en vue d'un éventuel réajustement.

NB: Les bulletins des enfants sont condensés dans une farde qui doit les accompagner tout au long de la scolarité. Il en va de même pour le bulletin d'éducation physique. Nous vous invitons donc à prendre le plus grand soin de ces documents.

Nouvelle orthographe *

En 1998, la ministre Onkelinx diffuse une circulaire à tous les responsables de l'enseignement les invitant à s'informer des nouvelles recommandations d'orthographe et à les divulguer... Elle précise par ailleurs que « (...) durant une période de durée indéterminée, les deux orthographes auront à coexister et seront acceptées. En conséquences, lors de contrôles, les deux orthographes seront admises »

En 2008, la ministre Marie-Dominique Simonet va plus loin dans les recommandation en précisant que non seulement les dispositions de 1998 restent d'actualité mais qu'en plus, « Les professeurs de français de tous niveaux sont invités à enseigner prioritairement les nouvelles graphies rénovées » (voir pour cela le site Internet de l'école)

Ceci étant, conformément à la décision de l'Académie française, « aucune des deux graphies [ni l'ancienne ni la nouvelle] ne peut être tenue pour fautive » ! Cela restera le crédo des enseignants qui sont toutefois invités à suivre la circulaire de 2008 !

Assurances

Il est fort probable que ce chapitre sera inutile et d'ailleurs nous le souhaitons vivement. Mais au cas où un incident (un choc, une chute, ...) devait survenir pour votre enfant, voici la procédure qui serait suivie:

1. Le document d'assurance

- Réclamez (si on ne vous le remet pas directement) le <u>formulaire de déclaration</u> <u>d'accident.</u> Ce formulaire est constitué de quatre pages
- Faites compléter le certificat médical (dernière page)
- Complétez les informations des cadres 2 et 3 uniquement
- Collez une vignette mutuelle à la page 3, datez et signez également à cet endroit
- Retournez l'ensemble dès que possible à la direction qui complètera le reste et transmettra à l'assurance
- Environ trois semaines plus tard, vous recevrez un numéro de dossier ainsi qu'un explicatif des démarches à effectuer pour les remboursements



2. Frais encourus

- Vous payez VOUS-MEMES tous les frais relatifs à l'accident.
- Vous remettez les attestations de soins à votre mutuelle qui vous rembourse la part qui lui incombe.
- Vous conservez les souches qui vous sont remises. Attention! N'oubliez pas de réclamer un reçu au pharmacien.
- Dès que vous êtes en possession du numéro de dossier, vous pouvez envoyer à l'assurance les justificatifs pour le remboursement non pris en charge par la mutuelle.

L'école ne saurait aucunement être tenue pour responsable des dégâts qui pourraient être occasionnés aux vêtements. Il n'y a donc pas d'intervention de l'assurance pour des vêtements abîmés ou souillés.

Une intervention peut être demandée pour les lunettes.

Photographe

La visite du photographe est prévue annuellement. Il n'y a bien sûr jamais d'obligation à acquérir ces portraits. En règle générale, la procédure suivante est appliquée :



- Quelques jours avant la visite du photographe, un message vous en avertit.
- Vous êtes invités à indiquer si vous souhaitez que votre enfant soit photographié ou non.
- Les mamans qui le souhaitent peuvent demander la photo des tout petits qui ne sont pas encore à l'école.
- Dans la quinzaine environ, les épreuves vous sont proposées à l'école.
- A vous de décider si vous désirez les acheter ou non (et éventuellement de procéder à l'une ou l'autre recommande).

Il est à noter que l'école a un retour financier de cette opération... les enfants en sont donc bénéficiaires.

Retour des enfants à la maison

Par mesure de sécurité, les parents sont invités à compléter un document en début d'année (voir ci-dessous une copie) stipulant la manière dont l'enfant retournera à la fin des cours.

Marche	Reprise des enfants de l'école en fin de journée
Je soussigné(e) responsable
	de élève de
O reprendrai,	sauf avis contraire, mon enfant sur la cour
O demande à	ce que mon enfant reste à la garderie (sout wis contaire signalé à l'enseignant)
O autorise m	on enfant de primaire à retourner seul, sous ma responsabilité,
	à la maison ou à la voiture
O autre dema	ınde, sous ma responsabilité:
	Date et signature:

Récréations



Nul ne pensant à nier la nécessité de s'oxygéner, nous croyons qu'il est essentiel que tous les enfants s'ébattent à l'extérieur durant la plupart des récréations.

De légères intempéries ne sauraient motiver le maintien des enfants à l'intérieur. Ceux-ci sont en effet censés être habillés de façon à les affronter sans problème; les parents y veilleront, bien entendu.

Pendant les récréations, les enfants ne peuvent quitter la cour sans autorisation et/ou accompagnement du surveillant (récupérer un ballon, ...).

Par ailleurs, la discipline liée aux récréations respectera les lois et règles de vie notées en pages 27 et 28 du présent mémento.

Ne pas sortir en récréation?

Les élèves qui ne sont **pas munis d'un certificat médical** ou qui ne présentent pas de signes évidents de maladie seront considérés comme aptes à aller à l'extérieur pendant les récréations.

Ceci pour des raisons évidentes de surveillance et de sécurité.

Au-delà d'un jour, si les parents souhaitent que l'enfant ne sorte pas, ils voudront bien en avertir **clairement** les enseignants par écrit.

Information relative au poids des cartables

Le développement moteur de l'enfant peut être influencé de différentes manières. Certes, l'alimentation joue un rôle important dans ce développement mais il en va de même pour le poids du cartable que l'enfant porte matin et soir... et qui pourrait avoir une influence néfaste sur la colonne vertébrale, charpente de notre corps.

Une norme courante préconise que le bagage de l'écolier ne doit pas dépasser 10% de son poids corporel pour éviter les problèmes de dos. En Belgique il n'existe pas de norme qui réglemente le poids du cartable à vide, contrairement à l'Allemagne où ce poids ne peut dépasser 1,2 kg.

L'école mettra à disposition une balance de manière à ce que les enfants pèsent de temps à autre leur(s) sac(s) ... pour éventuellement renvoyer en classe l'excédent de poids... (au-delà de 10% du poids de l'enfant). C'est aussi l'occasion de demander aux parents de ne pas exiger que l'enfant reprenne tous ses cahiers et livres chaque jour !

Rôle coopératif des parents*

La pédagogie Freinet a cette particularité de miser sur la coopération de tous: enfants, enseignants et parents... d'où l'idée de faire participer les parents à la vie de l'école, mais pas uniquement dans le cadre d'une fête!

Dans cette philosophie, il serait superbe que chaque parent donne au moins une heure de son temps sur l'année (à voir avec l'enseignant)

L'association « Parents-Humain »

Les fonctions de cette association sont multiples :

- 1. Assister l'Équipe Pédagogique dans l'organisation de la vie scolaire en répondant aux demandes des enseignants
- 2. Organiser des activités festives dont les objectifs sont :
 - favoriser la convivialité dans l'école
 - récolter des fonds au profit des enfants (activités scolaires, achat de denrées alimentaires, ...)
- 3. Échanger des idées / projets dans le respect des différences et aboutir à des décisions concrètes
- 4. Être ouvert à tout parent désireux de participer

Concrètement, nous nous rencontrerons une fois par mois en soirée et comme projet particulier, nous aurons l'organisation d'ateliers animés par des parents sur les temps de midi.

« Sur une semaine, nos enfants passent plus de temps avec les enseignants qu'avec nous-mêmes ! C'est pourquoi je trouve cela primordial de m'impliquer activement en tant que parent. Créons des liens nécessaires entre vie familiale et enseignement qui permettront à nos enfants de s'épanouir dans leurs apprentissages scolaires » (un parent d'élève)

Bienvenue à tous! (contact en page 36)

Mobilité : le covoiturage

À l'heure d'aujourd'hui, il est fondamental de se poser des questions relatives à notre environnement.

Par exemple, ne serait-ce pas utile de réévaluer notre mobilité, particulièrement celle qui concerne le déplacement de notre enfant vers l'école?

Si la voiture reste une nécessité, ne peut-on pas éventuellement la partager?

Le site Internet de l'école vous livre les informations nécessaires si vous souhaitez covoiturer.

Sécurité aux abords de l'école

Le trafic aux abords de l'école est intense.

La ville de Marche-en-Famenne, avec l'aide de la région wallonne, a réalisé des aménagements pour augmenter la sécurité de vos enfants et aussi votre confort. Ainsi, les zones destinées au stationnement, à la circulation des véhicules ou des piétons sont clairement identifiables.

Nous insistons fortement pour que tout le monde adopte une conduite adaptée aux abords des écoles.

Nous rappelons également la nécessité de respecter les dispositions de circulation et de parking, c'est pourquoi il est INTERDIT de stationner devant la grille, sur le passage pour piétons et devant l'accès à la ferme!



Circulation interdite aux abords du bâtiment

Sauf autorisation spéciale, la circulation autour du bâtiment scolaire est interdite en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Cette interdiction se justifie par les nombreux dégâts occasionnés aux bâtiments et à l'environnement des écoles.

La police communale est chargée de faire respecter cette interdiction.

Lois et règles de vie *

Un principe de base : toute vie en communauté a des règles. Celles-ci doivent être connues de tous, elles seront donc affichées et rappelées régulièrement. On distinguera les règles propres à la classe et les règles générales, communes à tous, liées aux autres espaces de vie de l'école.

Elles s'appliquent partout, que ce soit dans l'école, sur la cour, pendant le temps de midi ou en excursion hors de l'école. Certaines sont fixées par les adultes et sont non discutables. D'autres naissent dans une classe ou sont discutées par tous. La naissance d'une règle trouve souvent son origine d'une insatisfaction. Nous essayons de trouver des solutions ensemble lors de conseils de classe ou d'école.

LES HABITUDES A PRENDRE

Le matin

- Je me rends dans le local de garderie mais les élèves de 4-5-6 doivent d'abord déposer leur mallette dans le couloir de leur classe, sauf ceux qui ont un permis rouge. Je ne passe pas dans ma classe même si le titulaire est présent (c'est un temps de travail parfois précieux pour lui)
- Je dis bonjour
- Si j'arrive après 08h30, j'entre seul en classe, le plus discrètement possible et je présente mes excuses.
- Les parents sont les bienvenus dans les classes, mais dès 08h30, la journée scolaire démarre. Même en classe maternelle il est demandé de ne pas stationner dans la classe durant le temps qui sépare 08h30 du moment de rassemblement à 09h00. Les enfants sont en effet déjà en activité! Les parents peuvent prendre rendez-vous pour avoir un moment propice à la discussion.

Pour mieux vivre ensemble

- J'utilise les mots qui nous permettent de vivre ensemble agréablement: merci, au revoir, s'il vous plait, pardon, ...
- Je fais attention à mes vêtements et à mes affaires. Papa et maman peuvent m'aider à retrouver mes objets perdus dans la caisse se trouvant dans le couloir d'entrée.
- Je respecte les autres: pas d'insultes, de geste déplacé, de violence
- Je peux aider les autres
- Je respecte un avis ou un choix différent du mien
- Je peux ne pas être d'accord ou ne pas aimer quelque chose, mais je peux le dire poliment, le dessiner, utiliser le conseil pour améliorer la situation.
- Je respecte et je range le matériel que j'utilise
- Quand je commence une activité, je la termine
- Je peux parler dans l'école si c'est tout bas
- J'utilise les toilettes correctement et proprement
- Je ne mets en danger ni moi, ni les autres, je marche dans les escaliers et je me tais quand j'y circule

Lors des diners

- Je passe aux toilettes et je me lave les mains avant d'aller au diner
- Je respecte le « brin de silence » et les chuchotements
- Je range mon assiette et ma chaise après le repas
- Si je renverse, je nettoie

Lors des récréations

- Quand je suis malade, je reste à l'intérieur. Papa ou maman prévient mon enseignant en lui demandant ou en écrivant un petit mot.
- Je ne grimpe pas dans les talus ni sur les murs et la barrière
- Je me rends au toboggan éléphant par les escaliers
- Je joue au foot avec un ballon mou, avec un ballon dur je fais des passes à la main. Les jours prévus pour le foot sont le jeudi et le vendredi.
- Je peux faire rouler des petits tracteurs sur le petit mur. Je ne creuse pas dans la terre.
- Pour garder une cour agréable et propre, j'utilise les poubelles.
- Je me rends sous le préau quand il pleut
- Les lundis et mardis, le filet de volley sera placé

Dans la plaine de jeux

- <u>La petite voiture</u>: c'est pour les maternelles uniquement à 2 et assis
- <u>Les maisons</u>: tout le monde peut y aller, 4 enfants à la fois. Ne pas grimper sur le toit. On s'engage à y laisser les objets qui s'y trouvent.
- <u>Les toboggans</u>: monter par les escaliers, descendre assis ou couché mais un à la fois avec rien dans les mains. Ne pas pousser les autres. Attendre que l'autre soit sorti avant de descendre. Ne pas sauter du toboggan. Interdiction de passer en-dessous du trou
- <u>La tour</u>: le mur d'escalade est interdit pour les maternelles et on monte un à la fois. Sur le balcon, 8 enfants en-dessus et 6 enfants en-dessous

La plaine de jeux n'est pas accessible de 15h30 à 15h45 et le ballon n'est pas autorisé pendant cette période.

L'enfant qui n'a pas son permis de circuler ne peut avoir accès ni à la plaine de jeux, ni au préau...

Si je ne respecte pas ces règles

- Je me calme 5 minutes
- Je suis privé de l'activité, de la plaine de jeux pendant un jour
- Je copie la règle
- Je rédige une fiche de réflexion

UN SYSTEME DE PERMIS...

C'est un système de permis (vert, orange et rouge), pour les enfants de primaire, qui organise le respect des lois et règles. Certains faits peuvent valoir un permis orange, d'autres d'office un permis rouge...

Faits graves qui peuvent amener d'office un permis rouge

- 1. Le racket
- 2. Le port d'une arme (exemple d'un couteau)
- 3. Le « bullying » (harcèlement)
- 4. Les coups et blessures
- 5. Les insultes ou le non-respect
- 6. Des actes et jeux sexuels non adaptés



NB: Il est à noter que, selon la gravité de chacun de ces 6 faits, l'exclusion peut être directement envisagée, conformément à l'article 10 du R.O.I.

Faits amenant une ou plusieurs croix valant pour un permis orange

- Un bavardage intempestif malgré rappels
- Les déplacements bruyants
- La perturbation du travail des autres
- La mise en danger de soi-même (°)
- La mise en danger du bien-être des autres^(°)
- Un manque de savoir-vivre par des propos inadaptés récurrents ou par des gestes déplacés récurrents
- Une arrivée en retard de la responsabilité de l'enfant
- Le non-respect du matériel individuel ou collectif
- Le non-respect des locaux ou de l'infrastructure
- L'oubli des effets de gymnastique
- Le refus répétitif ou régulier de travailler avec une personne ou une matière (°)
- Le non-respect du planning ou d'un contrat



^(°) laissé à l'appréciation de l'équipe d'adultes pour le permis rouge

Organisation des permis

Au 1^{er} lundi matin, l'enfant a un permis vert... le permis de circuler seul, ce qui signifie qu'on peut avoir confiance en lui :

- il sait se déplacer sans bruit, sans déranger,
- il ne se met pas en danger, ni les autres,
- s'il a un problème, il en parle sans taper un autre enfant,
- il est poli,
- il aide,
- il range le matériel,
- il respecte les lieux et le matériel,
- ...

Pour les autres lundis, ce sera en fonction du comportement de la semaine précédente. L'enfant peut obtenir une ou plusieurs croix débouchant pour un permis orange dans les différents cas d'exemples cités ci-dessus. Trois permis orange équivalent à un permis rouge.

Une croix peut être récupérée (donc supprimée) par un acte positif reconnu par l'enseignant ou par le groupe-classe.

Le permis rouge ou le permis orange est un signe qu'on ne peut pas faire entière confiance à l'enfant. Pour la semaine suivante, il n'aura donc pas de permis vert. Ainsi :

- il doit être accompagné s'il doit quitter la classe,
- dans la cour, il ne peut jouer à l'abri des regards du surveillant, le préau et la plaine de jeux lui sont refusés...
- il doit effectuer une réparation
- il perd son droit de vote au conseil de classe (avec un permis rouge, sauf chez les grands où c'est également avec l'orange)
- il effectuera un travail d'intérêt général
- il n'a pas accès aux activités particulières de la récréation (TV, bibliothèque, ordinateur, ...)
- •

L'obtention de tel ou tel permis sera systématiquement notée dans le journal de classe le vendredi aprèsmidi. (°) L'enseignant se réserve le droit de ne pas notifier par écrit le motif, privilégiant en cela les explications par l'enfant lui-même.

Progression dans les permis rouges :

- 1 permis rouge : l'enfant doit présenter des excuses orales avec ou sans ses parents. Il devra par ailleurs effectuer une réparation de son choix
- 2 permis rouges : l'enfant doit présenter des excuses orales et par ailleurs écrire un engagement sous forme de fiche de réflexion qu'il fera signer par ses parents
- 3 permis rouges : en plus des excuses, de la réparation et de la fiche de réflexion, l'enfant signera et fera signer signer par ses parents un contrat rédigé par l'enseignant.
- 4 permis rouges: en plus des excuses, de la réparation, de la fiche de réflexion et du contrat de l'enseignant l'enfant sera en retenue à l'école.
- 5 permis rouges : exclusion d'un jour avec travail à effectuer
- Au-delà : voir l'article 9 du R.O.I. qui envisage l'exclusion définitive











→ Exclusion d'un jour

rmis de circuler seul

À chacun ses règles de discipline... *

Comme écrit plus haut, toute vie en communauté a ses règles qu'il est important de respecter pour la survie et la bonne marche de cette communauté.

Dans notre communauté scolaire, nous distinguons 3 composantes:

- les enseignants et accueillants,
- les parents et assimilés (frères, soeurs, grands-parents, tuteurs, etc.)
- les enfants

Chaque membre de ces composantes a des devoirs envers la communauté. Il est utile de les rappeler au travers de ces tableaux

DEVOIRS LORS DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU MATIN (DE 07H15 A 08H15) ET DU SOIR (15H30 A 18H00):

Objectif visé	<u>L'accueillant</u>	<u>Le parent</u>		<u>L'enfant</u>	
	Rôle	Rôle	Si non respect	Rôle	Si non respect
Développer l'autonomie	Je suis disponible. À 8h15, j'invite les enfants à rejoindre leur classe.	J'amène mon enfant jusqu'à la garderie.	J'accepte les risques.	 →Je vais signaler ma présence auprès de l'accueillant et je dis bonjour →Je dépose mes effets sous le préau ou devant la classe pour les 5^e et 6^e s'ils sont en ordre de permis. 	J'assure une réparation.
	Je veille à la sécurité et aux règles de base de respect	Je veille à ce que mon enfant, ou celui d'un autre, reprenne tous ses effets lui-même. Je PEUX l'y aider.	Régulièrement les objets perdus sont évacués	 →Je vais signaler mon départ auprès de l'accueillant et je lui dis au revoir →J'assure moi-même le transport de mes effets 	

DEVOIRS LORS DE L'ENTREE EN CLASSE ET DE L'ACCUEIL

Objectifs visés	L'enseignant	<u>Le pe</u>	<u>arent</u>	<u>L'enfant</u>	
Objectifs vises	Rôle	Rôle	Si non respect	Rôle	Si non respect
Développer l'autonomie	 → J'ai préparé des lieux de rangement, de dépôts, des places pour tous. → J'accueille. 	Je laisse mon enfant se débrouiller (je peux donner un coup de main <u>si nécessaire</u>).	 → J'accepte la remarque de l'enseignant. → Je m'engage à ne plus accompagner mon enfant en classe. 	→Dès que je rentre en classe, je dis bonjour.→Je porte mon cartable.	Je m'en réfère aux règles décidées en conseil de classe.
Développer - l'autonomie - la communication - la socialisation	Je suis disponible.	Je peux entrer en classe. Dans ce cas, je laisse mon enfant s'installer et développer son autonomie. Je sors de la classe à 08h40 en maternelles.	→J'accepte la remarque de l'enseignant. →Je m'engage à ne plus accompagner mon enfant en classe.	 →Je m'installe calmement et prépare mon matériel. → Je peux commencer une activité. 	J'assure une réparation

DEVOIRS AU DEBUT DE LA CLASSE

Objectifs visés	<u>L'enseignant</u>	<u>Le pe</u>	<u>arent</u>	<u>L'enfant</u>	
Objectifs vises	Rôle	Rôle	Si non respect	Rôle	Si non respect
L'école commence à 8h30! →Respecter une obligation légale. →Respecter les autres.	Je permets la continuité de ce qui est commencé ou je donne des consignes.	Je sors de la classe. En cas de retard, je complète le mot d'excuse situé à l'entrée. Je respecte le travail des enfants et sors du couloir	→J'accepte la remarque de l'enseignant. →Je m'engage à ne plus accompagner mon enfant en classe.	→J'écoute la consigne. →Si ce n'est pas encore fait, je me mets à ma place avec mon matériel.	→Si je ne suis pas à l'heure, je rentre seul en classe avec le mot de retard signé par un des parents. →Je m'intègre discrètement à l'activité en cours.

DEVOIRS LORS DE L'ENTREE OU LA SORTIE DE RECREATION

Objectifs visés	<u>L'enseignant ou</u> <u>l'accueillant</u>	<u>Le parent</u>		<u>L'enfant</u>	
	Rôle	Rôle	Si non respect	Rôle	Si non respect
→Respecter sa propre sécurité et celle des autres. →Respecter le bien être des autres. →Respecter les locaux et les lieux.	Veiller aux respects des objectifs.			→Je chuchote →Je marche →Je range →Je nettoie si nécessaire →Je range mes effets personnels	→ J'assure une réparation (travail d'intérêt général). Ex : - nettoyer la cour - nettoyer le couloir - effectuer du rangement - etc. ou/et permis rouge ou orange

DEVOIRS LORS DE LA RECREATION

Objectifs visés	<u>L'enseignant ou</u> <u>l'accueillant</u>	<u>Le parent</u>		<u>L'enfant</u>	
	Rôle	Rôle	Si non respect	Rôle	Si non respect
→Se Re-Créer. →Se ressourcer. →Respecter sa propre sécurité et celle des autres. →Respecter le bien être des autres. →Respecter les locaux et les lieux. →Respecter le matériel.	→Veiller au respect des objectifs. →Assurer la sécurité. →Être à l'écoute et au service des enfants.			 →Je joue dans le respect des autres. →Je parle. →Je peux rester à l'intérieur avec autorisation. 	voir système de permis

École des devoirs

Une école de devoirs, c'est avant tout un lieu de vie, d'accueil, d'écoute, de soutien et de convivialité. En partenariat avec les parents, les écoles et les nombreux acteurs de l'éducation, le coordinateur de l'école de devoirs et les bénévoles accueilleront les enfants pour leur proposer :

- des ateliers pour accompagner et soutenir la scolarité de votre enfant
- des activités culturelles, ludiques, sportives et citoyennes
- des moments de temps libres

Quand et Où?

D'octobre à juin (hors congés) le lundi, le mardi et le jeudi de 15h30 à 17h30 pour les activités de soutien scolaire.

Le vendredi de 15h30 à 17h30 pour les animations culturelles, ludiques, sportives ou citoyennes.

- Local du Patro, Place du Baty à 6900 Aye
- Complexe Saint-François, rue Victor Libert 36E à 6900 Marche
- Maison des Jeunes, Place Capitaine Mostenne à 6900 On

Combien?

0,50€ la séance

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au 084/32.69.86 ou 90.

« Espace Parents-Enfants »

L'asbl « Espaces Parents-Enfants », c'est une équipe d'animateurs professionnels qui propose un accueil extrascolaire où l'enfant de 3 à 12 ans peut s'amuser, se divertir et se défouler tout en apprenant dans un espace qui ne ressemble en rien à l'école et dont la variété des activités est adaptée à ses besoins : ateliers, grands jeux, excursions, découvertes, projets, expression,...

Quand et Où?

De septembre à juin tous les mercredis de 12h à 18h, durant les congés scolaires (Toussaint, Noël, carnaval, Pâques et 4 semaines en été) de 7h30 à 17h30 et lors des journées pédagogiques (si demande faite au minimum une semaine à l'avance et si suffisamment d'enfants) de 7h15 à 18h.

Lieu d'activité principal : complexe Saint-François à Marche.

Combien?

- Mercredi après-midi : 5 € le 1^{er} enfant, 3 € le second et 2 € les suivants (possibilité d'abonnement).
- <u>Congé</u> (journée entière) : 7 € le 1^{er} enfant, 4 € le second et 2 € les suivants.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service de la Coordination Education-Enfance au **084/32.69.85** ou **90**.

NB: Pour l'activité du mercredi, les enfants peuvent être conduits via le Proxibus au départ de l'école...Le signaler cependant à monsieur François le matin

Location de salle ou de tonnelle

Pour les personnes intéressées, la salle de l'école communale de Hollogne peut être louée pour l'une ou l'autre manifestation familiale.

Le prix de location s'élève à 125 €, vaisselle comprise. Le prix est réduit à 100 € pour les familles des enfants de l'école de Hollogne-Humain. Il est à noter que l'argent ainsi récolté est affecté à un usage pédagogique.

Sont compris dans le prix :

- Vaisselle (assiettes plates, creuses, à dessert, tasses et soucoupes) et couverts pour environ 90 personnes
- Verres à vin, à bière et à limonade + flûtes
- Tables et bancs/chaises pour environ 120 personnes
- Un « Samovar »
- Un frigo
- Un congélateur

Toute personne désireuse de louer la salle peut en faire la demande auprès de la direction...



Une des deux tonnelles de l'école (10 m / 4m) peut également être louée au prix de 50 € à condition qu'un membre de l'équipe accompagne le montage (prévoir au moins 4 personnes en plus et une remorque). Renseignements également auprès de la direction.

Equipe éducative 2015-2016*

Classe maternelle

1ère, 2è et 3è maternelles A: Anne Dassonville (084/312250)

1ère, 2è et 3è maternelles B: Isabelle Cordier

Soutien aux 2 classes : Marielle Lang (1/2 tps)

+ puéricultrice Nathalie Randour

Classes primaires

1^{ère} et 2^e: Christian Goblet (084/379556)

Audrey Dubois (10 périodes)

3^e et 4^e: Justine Galloy 5^e et 6^e: Rémy Remacle

Accueil extrascolaire:

François Gentric (0488/40 26 84)

Maîtres spéciaux

Gym et natation: Philippe Moreaux

Jean-Philippe Thérère

Raphaëlle Fossoul

Psychomotricité: Laura Seron

Charline Verplaetse

Religion catholique: Anne-Christine Gillet
Morale laïque: Christiane Lecarte
Anglais: Christine Thiry

Néerlandais: Sébastien Noirhomme

Direction

Jean-Marie Lobet (0495 / 77 11 94)

Adresses utiles *

SIEGE ADMINISTRATIF

ECOLE COMMUNALE DE HOLLOGNE-HUMAIN

Rue Saint Denis, 60 à 6900 Hollogne

Tél. maternelle: 084/31 45 00 Tél. primaire: 084/31 54 30

GSM direction: 0495/77 11 94 E-mail: ecole.hollogne@marche.be

URL: http://ecolescommunales.marche.be/hollogne

ECHEVINAT DE L'ENSEIGNEMENT

Monsieur Nicolas Grégoire Rue Jamodenne, 61 6900 Aye 0496/72 41 94

ASSOCIATION DE PARENTS

François Gentric (0488/40 26 84)

CENTRE DE SANTE (PSE) et CENTRE PMS

Rue Erène, 1 à 6900 Marche

Tél. Centre de Santé : 084/32.06.70 Tél. Centre PMS : 084/32 06 80

PISCINE DE MARCHE - CCS

Chaussée de l'Ourthe 6900 Marche-en-Famenne 084/32 00 94

ESPACE PARENTS - ENFANTS

(accueil extrascolaire)

Rue Victor Libert, 36E 6900 Marche 084/32 69 85 ou 90

VOYAGES DOPPAGNE

(en cas d'oubli d'objets dans le transport vers la piscine)

084/31 20 78

L'école communale de Humain, l'école qui se prend en main...



ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE
DE HUMAIN
Les Ruelles, 1
6900 HUMAIN
084 / 21 19 97

http://ecolescommunales.marche.be/humain

